ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

I. LES OAP SECTORIELLES

I.1/BEALCOURT



I.1.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **UB** Superficie : **4500m2**

Nombre de logements envisagés : **5 pavillons**

Densité moyenne : 11 log./ha

I.1.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



ECHELLE 1/2000



S'appuyer sur la trame verger existante et la consolider pour installer les parcelles bâties



Raccorder et développer le réseau des sentes création d'une noue pour infiltrer les eaux de ruissellement



Aménager un espace public végétalisé au devant du bâti et ouvert sur la voirie



Prévoir un alignement des façades

BERNEUIL



I.2.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **UB** Superficie : **4010m2**

Nombre de logements envisagés : **5 pavillons**

Densité moyenne : 12 log./ha

I.2.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



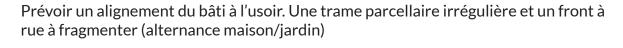
ECHELLE 1/1200



S'appuyer sur la trame bocagère existante pour installer les parcelles bâties



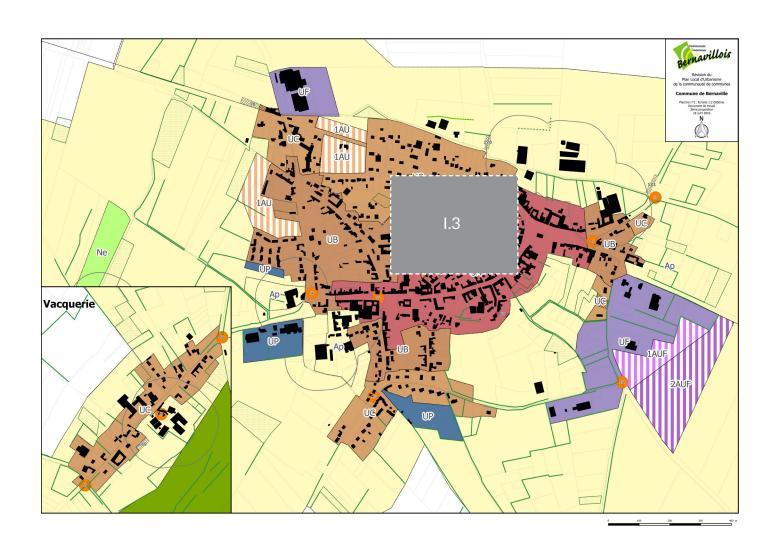
Raccorder et développer le réseau des sentes





Aménager un espace public végétalisé et ouvert sur la sente

I.3 / BERNAVILLE - Centre



I.3.A DONNÉES CLÉS

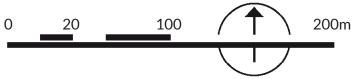
Type de zonage : **1AUa1+1AUa1+1AUa1** Superficie : **3400+7100+21400 = 32000m²**

Nombre de logements envisagés : 5 pavillons + 7 pavillons +38 collectifs = 50 log.

Densité moyenne : 16 log./ha

LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT I.3.B





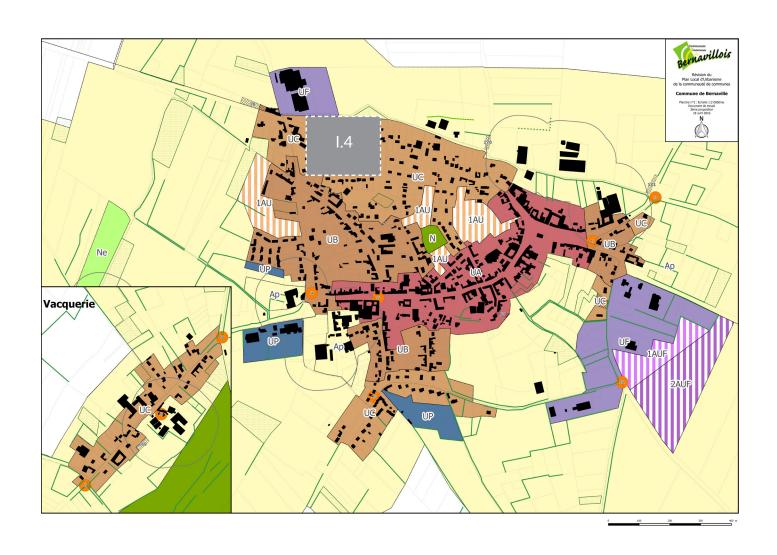


Accès et voiries à créer

Liaisons douces à organiser entre les espaces composant la zone de développement



I.4 / BERNAVILLE - Entrée ouest



I.4.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUa1+1AUa1**

Superficie: **10000+12000 = 25200m²**

Nombre de logements envisagés : 7 + 15 pavillons +7 individuels denses = 29 log.

Densité moyenne : 12 log./ha

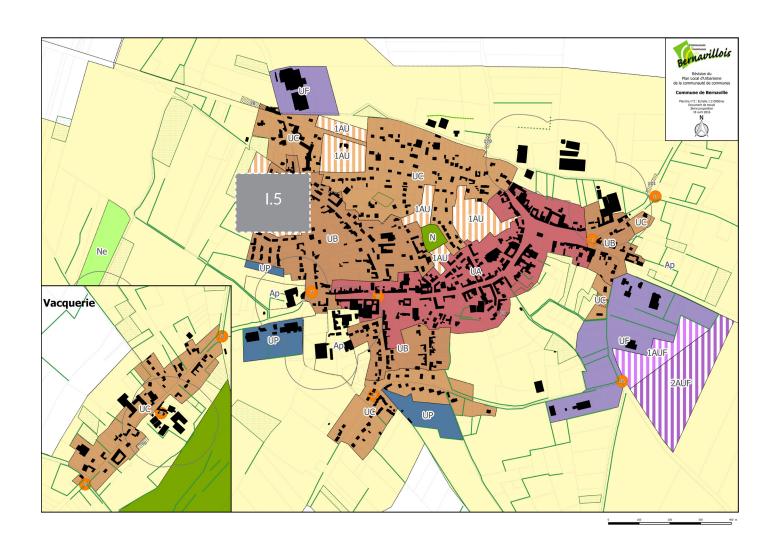
I.4.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT





Mise en cohérence les clôtures sur rue et gestion qualitative de l'entrée de la commune Interdire les accès motorisé depuis le tour de ville

I.5 / BERNAVILLE - Rive ouest



I.5.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUa1** Superficie : **22800m²**

Nombre de logements envisagés : 18 pavillons +27 individuels denses = 45 log.

Densité moyenne : 20 log./ha

I.5.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT





Accès et voiries à créer



Liaisons douces à préserver et renforcer

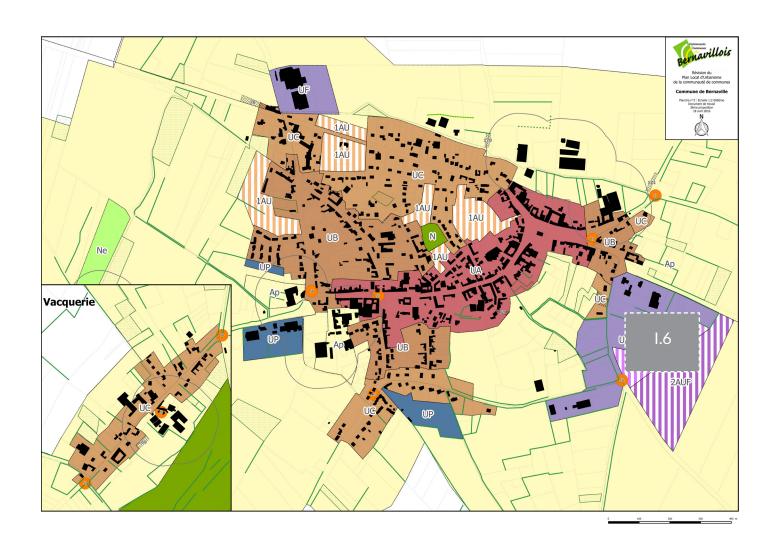


Structure paysagère à créer : elle constituera une zone tampon et jouera le rôle d'intégration visuelle et de protection des intempéries.



Interdiction des accès individuels

I.6 / BERNAVILLE - Zone d'actvité



I.6.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUf1+1AUf2** Superficie : **83600m²**

Nombre de logements envisagés : Vocation exclusivement économique

Densité moyenne : /

I.6.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT







Accès et voiries à créer



Structure paysagère à créer : elle constituera une zone tampon et jouera le rôle d'intégration visuelle et de protection des intempéries.



Interdiction des accès individuels

I.7 / BONNEVILLE - le stade



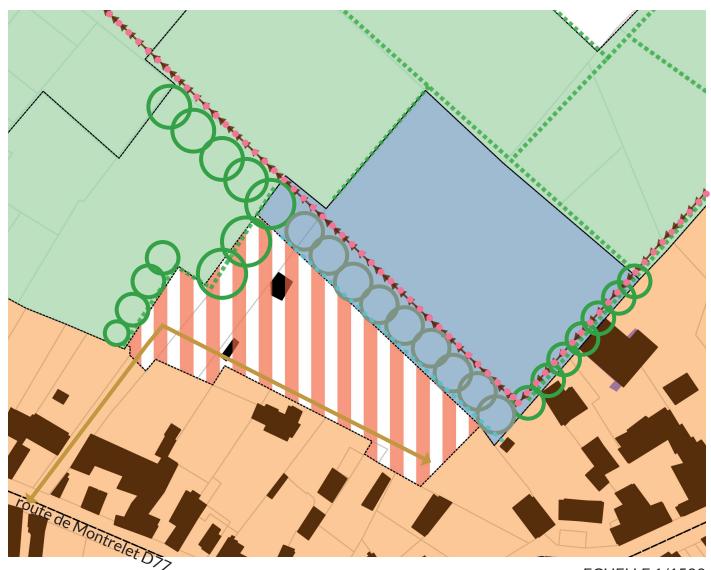
I.7.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AU** Superficie : **8644m²**

Nombre de logements envisagés : 8

Densité moyenne : 10 log./ha

I.7.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



ECHELLE 1/1500

Raccorder et développer le réseau des sentes création d'une noue pour infiltrer les eaux de ruissellement



Assurer une desserte de la zone AU



Préserver les alignements existants

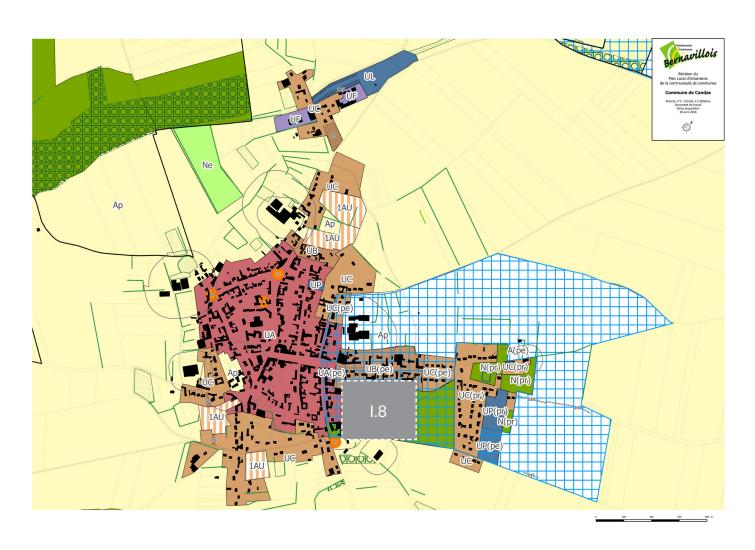


Implanter une nouvelle haie



Aménager un espace public végétalisé planté sur la frange nord support à la fois d'une liaison douce et d'un ouvrage permettant l'infiltration des eaux du quartiers..

I.8 / CANDAS - Rue du Valheureux



I.8.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUa1+1AUa1** Superficie : **10800m²+8700m²**

Nombre de logements envisagés : **16+12**

Densité moyenne : **15 log./ha**

I.10.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT





Aménager d'une voirie au centre de la parcelle, débouchant sur le réseau viaire existant, en passant éventuellement par les deux parcelles acquises par la commune à cet effet.



Aménager un espace public végétalisé et une liaison douce à l'articulation avec le coeur du village



Planter des cordons d'arbustes et d'arbres de haut jet pour qualifier les limites entre espace urbanisé et espace agricole, ou pour structurer le quartier en bordure des espaces publics.



Prévoir une part de logement aidé, à implanter de préférence sur les parcelles les moins profondes



Doubler les clôtures de haies à mi hauteur sur les limites séparatives

I.9 / CANDAS - Rue de la gare



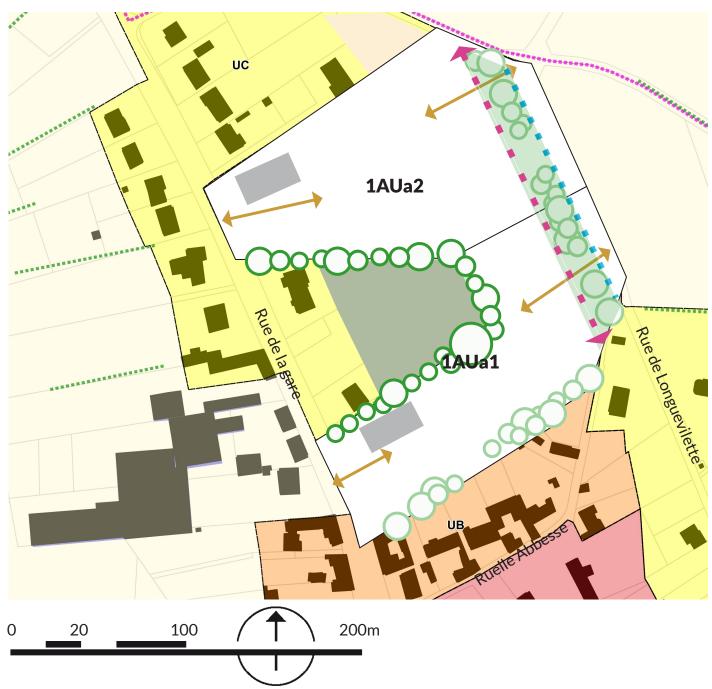
I.9.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUa1+1AUa2** Superficie : **12200m²+ 15800m²**

Nombre de logements envisagés : **18+22**

Densité moyenne : **15 log./ha**

I.9.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT





Assurer une desserte traversante au deux secteurs AU



Aménager un espace public végétalisé planté sur la frange nord est des nouveaux quartiers, support à la fois d'une liaison douce et d'un ouvrage permettant l'infiltration des eaux du quartier



Préserver les alignements existants



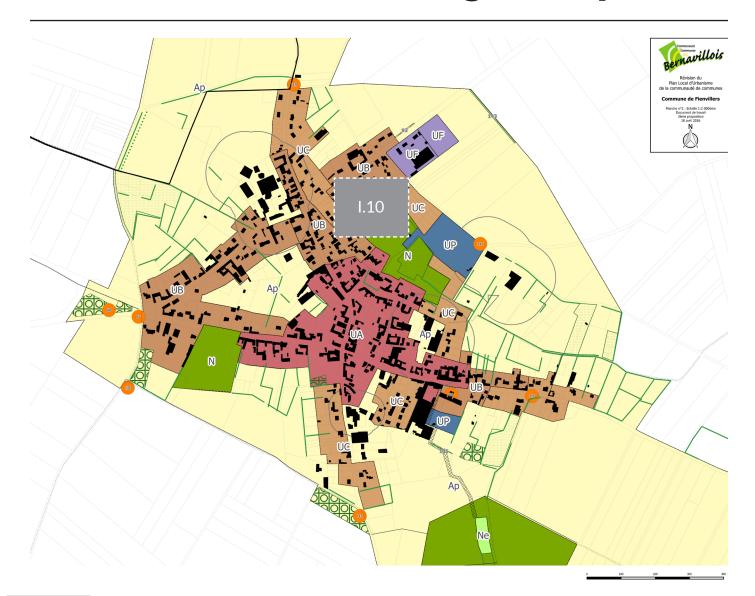
Planter en limite des parcelles urbanisées préexistantes



Prévoir une part de logement aidé, à implanter de préférence sur les parcelles les moins profondes

1AUa2 2eme tranche de l'opération, à n'ouvrir à l'urbanisation qu'une fois que les autres secteurs seront achevés

I.10 / FIENVILLERS - La grande pâture



DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUa1**

Superficie : **7500m²**Nombre de logements envisagés : **10**

Densité moyenne : 13 log./ha

I.10.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT





Aménager d'une voirie au centre de la parcelle, débouchant sur le réseau viaire existant en passant par les deux parcelles acquises par la commune à cet effet.



Aménager un espace public végétalisé et ouvert sur la voirie sur le linéaire trop étroit pour accueillir des logements.



Planter des arbustes, vergers et arbres de haut jet à l'arrière du bâti pour composer une épaisseur végétale discontinue sur la pâture

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

II. LES OAP THÉMATIQUES

II.1 / Aménagements d'ouvrages hydrauliques

II.1.A / CONTEXTE

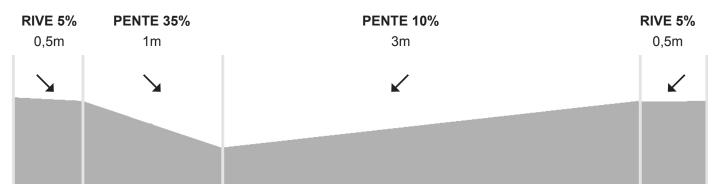
L'intercommunalité s'est engagée dans l'aménagement de nombreux ouvrages hydrauliques visant à réguler les dysfonctionnements constatés dans la gestion des eaux. Leur implantation au coeur des bourgs a été privilégiée.

II.1.B / OBJECTIFS

- Faire contribuer ces ouvrages à la qualité du cadre de vie des villages
- Limiter les coûts de gestion (optimisation du foncier et des outils disponibles)
- Requalifier les espaces ouverts (fonction technique et support d'usage)

II.1.C / LES PRINCIPES

. Créer des profils de pentes doux



Exemple de gestion schématique de la pente sur un ouvrage de 4m de profil.

LE CADRE TECHNIQUE

- Créer des profils de pentes compris entre 10 et 35%
- Aménager des rives de 50cm d'épaisseur minimum

LES INTENTIONS

- Maintenir le site ouvert au public
- Assurer l'entretien avec l'outillage dont dispose déjà la collectivité
- Pérenniser l'aménagement dans son environnement

Végétaliser l'ouvrage

LE CADRE TECHNIQUE

- Planter le fond de l'ouvrage d'hélophytes
- Engazonner le reste

LES INTENTIONS

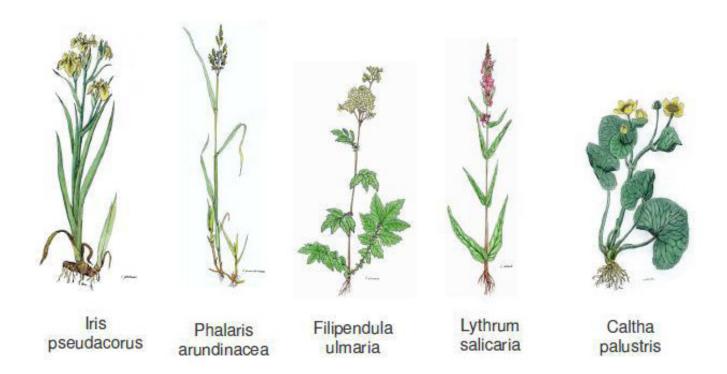
- Utiliser ce levier technique pour embellir et fleurir les villages
- Laisser la possibilité aux habitants d'investir ces espaces par temps sec





Un exemple d'espace vert «inondable»

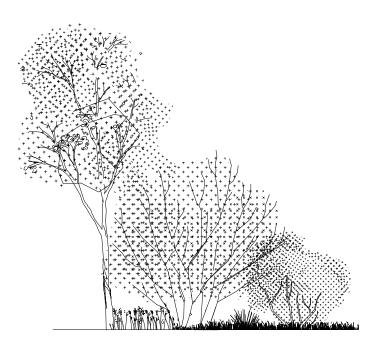
Un exemple de fossé planté



II.2 La haie dans le Bernavillois

II.2.A / CONTEXTE

L'intercommunalité s'est engagée à réfréner la disparition progressive du réseau de haie. Ces haies étant la résultante d'un passé bocager à l'origine du paysage des villages du bernavillois. Ces haies sont à la fois structure de la silhouette du bourg et aussi ponctuent l'intégralité du territoire agricole : plateaux, versants et vallées.



Haie bocagère typique du bernavillois avec 4 strates (arborée, arbustive, buissonante et herbacée)





II.2.B / OBJECTIFS

- adapter le choix des essences au sol et au climat
- développer la biodiversité étant donné que ces haies sont des abris importants pour la faune
- soutenir les corridors écologiques repérés à l'échelle intercommunale et départementale

LISTE DES ESSENCES ENDEMIQUES strate arborée strate arbustive strate arborée et arbustive humide Peuplier grisard Alisier torminal Ajonc d'Europe Groseiller à maquereau Cerisier à grappe Chêne pédonculé Charme commun Argousier Houx commun Peuplier blanc Cormier Erable champêtre Aubépine monogyne Lierre Aulne glutineux Erable plane Poirier commun Bourdaine Néflier Saule blanc Camerisier à balai Nerprun purgatif Saule des vanniers Erable sycomore Pommier commun Noisetier commun Frêne commun Prunier myrobolan Cassis Saule marsault Sorbier des oiseleurs Cerisier Ste Lucie Prunellier Hêtre Saule pourpre Merisier Tilleul à petite feuille Cornouiller sanguin Ronce Noyer commun Tilleul à large feuilles Cornouiller mâle Sureau noir Sureau rouge Orme lutèce Eglantier Framboisier Troène vulgaire Fusain d'Europe Viorne lantane Viorne obier Genévrier Groseiller commun

II.3 La haie en limite de bourg

II.3.A / CONTEXTE

en fond de parcelle construite là où le jardin s'ouvre sur le grand paysage, en limte entre la zone agricole et le village

II.3.B / OBJECTIFS

- protéger le jardin du vent
- créer une frange végétale enveloppant les bourgs
- maintenir les courtils

Conteville : exemple de parcelles construites où une reconstitution du bocage serait nécessaire



II.4 La haie structure des chemins

II.4.A / CONTEXTE

• le long de tous les nouveaux chemins qui sont créés

II.4.B / OBJECTIFS

- protéger les chemins du vents
- signaler les chemins de randonnée

Berneuil : création d'un nouveau chemin nécessitant l'implantation d'une haie de part et d'autres du chemin



COMMENT IMPLANTER UNE HAIE BOCAGERE

- mixité des essences : entre 5 à 10 essences à alterner. Une haie bocagère est caractérisée par la diversité des essences qui la composent.
- alternance des hauteurs : entre 2 et 4 strates. Une haie bocagère est composée de 4 strates (arborée, arbustive, buissonante et herbacée).
- ampleur des plantations : entre 0.9 et 6m. La largeur de la haie implantée peut varier en fonction de la largeur disponible.

